



Conseil Municipal Séance ordinaire du vendredi 5 décembre 2025

Liste des délibérations Examines en séance

(en application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : Messieurs POMA - DALCHER - Madame DE QUERO – Messieurs MONCHO - WALLAERE – Madame VALGELATA – Monsieur MOREAU - Mesdames PELLEGRINO – BARADE – Messieurs CAUVÉ-FALCO – LENOIR – JERIBI – Mesdames LACQUA - HERING - GAVACHE – Monsieur RAIBAUDI – Madame JASSIN – Monsieur GARCIA

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Geneviève PIERRAT ayant donné pouvoir à Jean-Luc DALCHER, Elisabeth DUBOIS ayant donné pouvoir à Sébastien MOREAU, Oifa YOUSSEF ayant donné pouvoir à Catherine PELLEGRINO, Arnaud CALLET ayant donné pouvoir à Marc MONCHO, Stéphane BOUIX ayant donné pouvoir Kathy GAVACHE, Germaine BLANCHARD ayant donné pouvoir à Anne DE QUERO

Absents : Messieurs DICHARRY – BENINI - Madame SKRABO-CRISTINA

Secrétaire de séance : Nathalie VALGELATA-DALCHER

Présents : 18 / procurations : 6 / absents : 3

Proposition d'inscrire un point 15 à l'ordre du jour relatif au bassin du Touronnet
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

1/ CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 OCTOBRE 2025– PROCES-VERBAL – ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2025.

2/ CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS – COMPTE RENDU

Par délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Maire de la totalité des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

En vertu de l'article L. 2122-23 du même code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal :

a) de la décision du 08/10/2025

Cimetière communal – vente d'une concession trentenaire avec caveau de 2 places

b) de la décision du 10/10/2025

Cimetière communal - Vente d'une concession trentenaire pleine terre

c) de la décision du 20/10/2025

Cimetière communal - Vente d'une concession cinéraire quinzenaire

d) de la décision du 29/10/2025

Attribution de chèques-cadeaux

e) de la décision du 03/11/2025

Cimetière communal - Vente d'une concession cinéraire quinzenaire

f) de la décision du 30/07/2025

Cimetière communal – Vente d'une concession cinéraire quinzenaire

g) de la décision du 18/11/2025

Virement de crédits n°2

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du compte rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

3/FINANCES

3/1 Budget – Exercice 2025 – Autorisation de Programme pour la participation aux programmes de logements sociaux – Modification - Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

3/2 Budget – Exercice 2025- Autorisation de Programme pour l'opération d'élaboration du Plan local d'Urbanisme - Modification – Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

3/3 Budget – Exercice 2025- Autorisation de Programme pour l'opération de travaux à l'Espace Ceuzin- Modification – Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

3/4 Budget – Exercice 2026 – Engagement, liquidation et mandatement par anticipation – Section d'investissement – Autorisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

3/5 Tarification des services publics locaux – Mise à jour – Perte carte parking – Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

3/6 Budget – Exercice 2025 – Admission en non-valeur - Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

3/7 GRDF – Redevance pour occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de gaz – Instauration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

3/8 GRDF – Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz – Montant - Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

3/9 Tarifs Bastide aux violettes – Délibération du 3 octobre 2025 – Actualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

4/ AFFAIRES SCOLAIRES

4/10 Charges de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2024/2025 - Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

4/11 Charges de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2024/2025 – Versement des participations aux communes - Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

4/12 Projet Educatif Territorial (PEdT) – Nouveau document (2025-2028) - Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

5/ INTERCOMMUNALITE

5/13 CASA – Rapport d'activités 2024 - Information

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a PRIS ACTE**

5/14 ZAE La Sarrée à Bar sur Loup – Condition financières et patrimoniales relatives à la cession d'une parcelle située sur le plateau de La Sarrée - Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

6/ EAU POTABLE

6/15 SIEVI – Convention tripartite de régularisation de l'emprise foncière du bassin du Touronet - Autorisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **a ADOPTÉ à l'unanimité**

La séance a été levée à 18h50